

CONTRÔLE TECHNIQUE

2018

Entrée en vigueur de la
**NOUVELLE RÉGLEMENTATION
DU CONTRÔLE TECHNIQUE**
transposant la directive européenne 2014/45/UE

2020 Objectif Européen
RÉDUCTION DE 50%
du nombre de tués sur les routes

RÉSULTATS

**LES CONTRÔLEURS AUTOVISION
ENGAGÉS POUR VOTRE SÉCURITÉ**

FAVORABLE AVEC AUCUNE DÉFAILLANCE OU MINEURE

La validité du contrôle technique est limitée à 2 ans, hors véhicules spécifiques. Les défaillances mineures n'exonèrent pas le propriétaire de l'obligation de maintenir son véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien, conformément aux dispositions du code de la route.

DÉFAILLANCE MAJEURE

La validité du contrôle technique est limitée à 2 mois.

Une défaillance majeure ou critique entraîne l'obligation d'une contre-visite afin de vérifier la réalisation des travaux nécessaires au plus vite dans le délai maximum de 2 mois après le contrôle technique.

DÉFAILLANCE CRITIQUE

La validité du contrôle technique est limitée au jour de contrôle.

Défaillances remplacent les termes "Défaut" et "Anomalie"

133 POINTS DE CONTRÔLE RÉPARTIS EN 9 FONCTIONS

**IDENTIFICATION
DU VÉHICULE**

**AUTRE
MATÉRIEL***

VISIBILITÉ

**FEUX,
DISPOSITIFS
RÉFLÉCHISSANTS
ET ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRIQUES**

NUISANCES

**ESSIEUX, ROUES,
PNEUS,
SUSPENSIONS**

DIRECTION

**ÉQUIPEMENTS DE
FREINAGE**

**CHÂSSIS
ET ACCESSOIRES
DU CHÂSSIS**

+ points de contrôle spécifiques

VÉHICULES SPÉCIFIQUES**

**VÉHICULES
DE COLLECTION*****

* Autre matériel : ceintures et boucles de sécurité, airbags, serrures et dispositif antivol, triangle de signalisation, avertisseur sonore, indicateur de vitesse, compteur kilométrique, contrôle électronique de stabilité.

** Véhicules spécifiques : véhicules de dépannage, véhicules de transport sanitaire, auto-école, taxis et transport avec chauffeur, VLTP.

*** Véhicules de collection : tout véhicule dont le certificat d'immatriculation comporte la mention relative à l'usage « véhicule de collection ».

CONTRE-VISITE

CAS FRÉQUENTS

**LIAISON AU SOL
ÉCLAIRAGE
FREINAGE
POLLUTION / NUISANCE**

610 DÉFAILLANCES

139 MINEURES 342 MAJEURES 129 CRITIQUES

2019

1^{re} étape de la réforme du **CONTRÔLE SUR L'OPACITÉ DES FUMÉES** pour plus d'efficacité. En 2022, extension du contrôle sur d'autres polluants comme les oxydes d'azote (NOx).

20 mai 2018



PÉRIODE TRANSITOIRE

Un véhicule dont le résultat du contrôle est défavorable avant le 20 mai 2018 et qui réalise la contre-visite à partir de cette date, devra passer à nouveau un contrôle technique complet car il n'existera aucune équivalence entre l'ancienne et la nouvelle réglementation.

135 €

AMENDE FORFAITAIRE GÉNÉRALEMENT APPLIQUÉE + immobilisation du véhicule + confiscation de la carte grise. Les sanctions encourues en cas de défaut du contrôle technique restent inchangées.



www.autovision.fr



Facebook AUTOVISION



PARTENAIRES

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



MISSION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRES
DANS LES ANNEES